

Le complément indemnitaire annuel :



CIA : Complément INEGALITAIRE annuel !!!

Pour rappel, le « RIFSEEP », régime indemnitaire tenant compte des fonctions et sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, concerne l'ensemble des agents titulaires travaillant à la PJJ. **C'est une prime à objectif et de mérite qui est un non-sens pour un.e fonctionnaire dont le rôle est d'assurer des missions au service des publics. L'ensemble des organisations syndicales avait voté contre ce régime indemnitaire.**

Il se compose de 2 primes :

- L'IFSE versée mensuellement, dépend des fonctions exercées et du corps d'appartenance
- Le CIA (complément indemnitaire annuel), facultatif, qui valorise l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent sur l'année considérée

La note en date du 17 mai 2024 fixe les modalités de versement du CIA et réaffirme aussi les inégalités de traitement qui, dans une même unité, d'un.e professionnel.le à un autre, d'un corps commun à un corps spécifique, vont diviser encore davantage. Pour exemple le montant maximal pour un.e psychologue est de 910€ lorsqu'un.e éducateur.trice pourrait toucher jusqu'à 1500€.

Il s'agit d'une nouvelle discrimination à l'égard des corps communs, notamment les catégories C. Le SNPES-PJJ/FSU s'oppose à ce nouveau clivage mis en place par une administration qui n'a de cesse de différencier le traitement de ces personnels.

De plus, cette note réaffirme la marge de manœuvre des cadres, une extension de leur pouvoir d'appréciation relatif au fait de savoir qui est méritant et qui ne l'est pas : « *Dans les conditions similaires au versement du CIA 2023 et afin d'octroyer aux encadrants une plus grande latitude managériale et de permettre au CIA de jouer pleinement son rôle en récompensant les agents les plus méritants, ...* ». En supprimant les paliers liés au niveau d'évaluation, l'administration favorise encore davantage l'arbitraire !

Autoritarisme, objectifs inatteignables, pressions, règlements de compte interpersonnel, soumission, mise en concurrence, cette prime au mérite concentre tous les méfaits des politiques néo-libérales que nous combattons. Il revient à chaque DIR, DT, DS ou Cadec de rompre avec ces politiques qui sont un véritable poison pour les collectifs de travail.

Dans le contexte actuel, comment l'administration se départira-t-elle de ce management délétère si l'extrême droite arrive au pouvoir ? Cette boîte de pandore offrira alors l'étendue de son plein potentiel et les cadres devront prendre positions vis-à-vis d'objectifs de service troubles et iniques.

Nous appelons les personnels à mettre en débat dans les réunions d'équipe cette question de la prime au mérite en exigeant transparence et égalité de traitement. Le CIA doit être versé pour tous les personnels de manière équivalente. Pas de prime au mérite à la PJJ !



snpes.pjj.fsu@mailo.com



01 42 60 11 49



<https://www.facebook.com/profile.php?id=100064701035003>



<https://youtube.com/@ouiauparideleducation3262>



SNPESPJJ.FSU.FR